

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

## ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Codification	Référence	Indice
<b>VIM 150 P2.5</b>	<b>2006-III</b>	<b>Indice B</b>

Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24 mai 2007, et en particulier les modalités simplifiées de délivrance d'une attestation de conformité,

Vu la demande formulée par le constructeur le 3 mars 2011 concernant une variante « sans automatisme » du véhicule de type VIM 150 P2.5 attesté de conformité réf. 2006-III Indice A ;

Vu les résultats concluants des vérifications réalisées par le STAC le 30 et 31 mars 2011, et les éléments communiqués par le constructeur le 26 avril 2011 et le 11 mai 2011 ;

la présente attestation de conformité de type référence 2006-III Indice B est délivrée à la société :

**SIDES SA**  
**182 rue de Trignac**  
**44600 SAINT NAZAIRE**  
**FRANCE**

pour le véhicule, produit ou équipement suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM 150 P2.5**
- Numéro d'Identification du Véhicule : **VF9 VMA160 XB 035002**
- Lieu de mise en service initiale : **Aéroport de Pointe-à-Pitre Le Raizet**

Une annexe descriptive du véhicule est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006* approuvées par arrêté interministériel du 12 décembre 2006.

L'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par la CNMSA peut y être apposé.

Aucune modification des caractéristiques du véhicule, y compris après mise en service, n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

La présente attestation est valable pour le véhicule identifié ci-dessus ainsi que les véhicules du même type livrés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 et **avant le 27 novembre 2016**.

Fait à Paris le, **31 MAI 2011**

Pour le ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,

L'adjoint au directeur  
aéroports et navigation aérienne

  
Nicolas MARCOU

Secrétariat CNMSA :  
Service Technique de l'Aviation Civile  
9 av. Dr Maurice Grynfolgel  
BP 53735  
31035 TOULOUSE CEDEX 1  
Tél : 01 49 56 83 42  
stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr



Direction de la Sécurité  
de l'Aviation Civile  
50, rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15  
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC

Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)